



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

14 MAI 2024

Direction Générale des Infrastructures, des
Transports et des Mobilités





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PROJET TITRE UNIQUE

PROPOSITION DE VALEUR, TRAJECTOIRE & FEUILLE DE ROUTE

Un contexte qui incite à plus d'ouverture et de coopération

LES VOYAGEURS QUI ÉVOLUENT DANS LEURS COMPORTEMENTS NUMÉRIQUE ET DANS LEUR BESOIN ET CHOIX EN MOBILITÉ (inter et multi-modalité) depuis la crise sanitaire et avec le développement du télétravail.

Une **opportunité de REPENSER LES PARCOURS ET LES USAGES EN MOBILITÉ ET CRÉER UNE NOUVELLE EXPERIENCE** en phase avec les besoins changeants des voyageurs.

LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (2019), LA CLE DE VOUTE ET L'ACTIVATEUR de toutes les initiatives en faveur d'un déplacement plus facile, moins coûteux, plus propre.

Ce contexte français est en cours d'adaptation à **l'échelle européenne**, il ne faut pas rater le coche.

C'est le moment de **CONCRÉTISER LA LOI EN ACTIONS**, en particulier l'art. 28 sur l'ouverture des canaux de vente transport.

LES AOM ET LEURS PROJETS MAAS LOCAUX. Choix de billettique, d'infrastructure, gestion des opérateurs privés et publics (avec l'enjeu de l'ouverture à la concurrence), développement et internalisation des SI sont autant de sujets qu'il faut adresser avec agilité et ouverture sur les autres territoires.

Une nécessité de **JOUER COLLECTIF POUR AVANCER PLUS LOIN ET MUTUALISER LES MOYENS** pour qu'aucun territoire ne soit oublié.

LES SNM HISTORIQUES ET NOUVEAUX ENTRANTS jouent un rôle crucial ; ils sont largement utilisés par les usagers. Ils doivent inciter à plus d'ouverture des données et des services. Des innovations et de nouveaux modèles commerciaux émergent.

Le secteur qui attire les nouveaux entrants et met en évidence **la nécessité de cadrer pour S'ASSURER QUE L'INTERET GÉNÉRAL EST RESPECTÉ DURABLEMENT.**

Le défi du projet titre unique

**L'interopérabilité au niveau national
pour simplifier les usages et inciter le plus
grand nombre à utiliser les transports partagés**

Pour faire quoi ?

La priorité à l'origine du projet

Être utiles **aux citoyens**

- S'adapter à leurs **usages pluriels** en proposant des **fonctionnalités nouvelles et complémentaires** des services existants.
- **Lever ce qui constitue encore des freins à l'usage des transports publics et partagés :**



- En simplifiant l'accès depuis **un point de vente unique**
- Partout, tout le temps grâce **une solution numérique**
- Simple à comprendre et simple pour voyager :

1 trajet de bout-en-bout = 1 seul acte d'achat

- Un point d'accès **adapté pour tous mes usages** : régulier et occasionnel

La priorité à l'origine du projet

Être utiles aux AOM (locales et régionales)



- Proposer un dialogue construit **État – AOM** afin de **travailler collectivement** sur des outils souverains, pérennes et partagés
- **Augmenter les recettes locales et promouvoir l'attractivité** de leur territoire en vendant des titres au-delà de leur propre réseau et auprès de nouveaux utilisateurs,
- **Optimiser les coûts et investissements** en capitalisant sur les investissements déjà réalisés et en mutualisant certaines briques techniques,
- **Mieux appréhender les comportements** des citoyens pour aller chercher ceux qui doutent encore et satisfaire toujours mieux les convaincus
- Permettre la **distribution de titres par un FSNM*** au sens de l'art. 28 de la LOM,
- Avoir accès « clé en main » à une **offre dématérialisée quelle que soit la taille de son réseau et sa capacité d'investissement**

* Fournisseur de Service Numérique de Mobilité

Le projet titre unique

Un même cap depuis le hackathon en 2023,
**et une trajectoire qui a su s'adapter
au fil des échanges avec les AOM**

La trajectoire coconstruite, partagée et validée entre l'été 2023 jusqu'à aujourd'hui

CADRAGE DU PROJET TU

Hackathon 2023 et
feuille de route « été 2023 »

UN BESOIN DE COMMUNS

Synthèse des échanges
2023/24

LA TRAJECTOIRE EN ACTIONS

Mars 2024



Pour LES
USAGERS

- ✓ Simplifier les déplacements, entre plusieurs régions

Pour
L'ÉCOSYSTÈME
DES ACTEURS
DU
TRANSPORTS

- ✓ Se positionner pour les AOMs comme **Etat plateforme**
- ✓ Capitaliser sur l'existant
- ✓ Proposer un **cadre partenarial et de discussion** au niveau national

- ✓ Permettre de proposer un **parcours multimodal sans couture**

- ✓ Savoir traiter l'**interopérabilité au niveau national**

- ✓ Pouvoir construire un **cadre stratégique pérenne**

- › Développer et proposer **rapidement une expérimentation** à l'usager, une application mobile de souscription à un service de post-paiement permettant de réaliser des trajets intermodaux et inter-régionaux avec les AOM volontaires
- › **Donner de la visibilité sur l'évolution** des systèmes billettiques français et sur l'**investissement** humain, financier et d'acquisition de solutions physiques ou numériques (en prévision des futurs CCTP)
- › Créer et mettre à disposition des AOM des briques techniques pour faciliter la distribution de titres de transport pour tous les modes **en particulier TER, TET et la longue distance** : catalyser et mettre en pratique l'article 28 de la LOM et l'ouverture à la concurrence
- › S'appuyer sur les **outils développés à l'échelle nationale** (ex. Point d'Accès National) et locaux (ex. système d'information multimodale, interface standardisée de distribution, open payment)
- › **Cadrer les principes de convention** de distribution, d'encaissement des recettes, de publication des données d'offres (notamment tarifaires), de gouvernance, en capitalisant sur les travaux de MAS régional en cours.

En 3 mots, le Projet Titre Unique c'est

FAIRE COMMUN
& FAIRE SIMPLE

Être ensemble

Être dans l'action

Être utile

Aujourd'hui, une trajectoire Projet titre unique clarifiée

Expérimentation & plateforme commune pour nourrir l'enjeu d'interopérabilité nationale cible

Une trajectoire du projet titre unique clarifiée : **Deux démarches en synergie constructive**



L'EXPERIMENTATION DE L'APPLICATION MOBILE TITRE UNIQUE NATIONALE



UNE PLATEFORME NATIONALE D'INTEROPERABILITE

Des expérimentations de services et de parcours utilisateurs sur des territoires pilotes volontaires.

Un laboratoire d'usages pour tester auprès des usagers, mesurer les indicateurs pour assurer la pérennité de certains services et abandonner d'autres

Une plateforme pour faciliter l'ouverture de la distribution inter-territoires



Un espace commun de dialogue pour co-construire des lignes directrices nationales, répliquables et opérationnelles pour faciliter la distribution des titres de transport dans un cadre souverain et partagé

ORGANISATION & CHANTIERS

Chantier
intégration des
territoires pilotes

Chantier feuille de
route nominale

Chantier
expérience et
parcours usagers

Chantier
gouvernance et
modèle économique

FAIRE SIMPLE

vision usagers

FAIRE COMMUN

vision AOM et écosystème



L'EXPERIMENTATION DE L'APPLICATION MOBILE TITRE UNIQUE NATIONALE

Le titre unique expérimenté, quels apports concrètement ?

Une offre de mobilité
post-payée nationale
expérimentale



TU

&

Une application
nationale
expérimentale



Le Titre unique : **une offre + une application**

Une offre de mobilité post-payée nationale expérimentale



TU

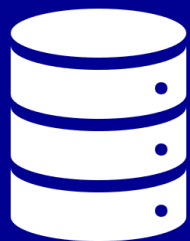
- Une **souscription unique** donnant **droit à voyager dans les réseaux des territoires pilotes**, avec en cible le territoire national
- Un **parcours d'usage auto-déclaré**, avec une intégration (si souhaitée) des modes de validation au fil de l'expérimentation
- La possibilité de voyager **seul ou à plusieurs**
- Un **paiement a posteriori** des trajets effectués (post-paiement à l'usage)
- Un **tarif déterminé en cumulant les tarifs des titres unitaires** nécessaires à l'usage de chaque réseau emprunté
- Un éventuel ajustement tarifaire en cas de multiples trajets sur un même réseau ou de trajets combinés
- Une **perception des recettes entièrement reversée à chaque territoire pilote**

Le Titre unique : une offre + une application

Une application nationale expérimentale

- Une application mobile qui a vocation à **tester la distribution de différents titres des territoires** :
 - L'offre « titre unique » post-payée expérimentale,
 - Les titres locaux exposés par chaque territoire pilote : titres urbains, interurbains, TER...
 - De futurs titres nationaux : passe rail, titres TET, titres TGV...
- Dans une **logique de distribution et d'usage de titres prépayés ou de souscription à des offres de mobilité post-payées**
- Dans une logique de tester **les différents modes de validation existants** (auto-validation, sur équipement...) **et dans différents formats normalisé** (CB2D, carte sans contact dématérialisée, carte bancaire dématérialisée...)
- Une application qui a vocation à **évoluer en mode agile** aussi bien à partir des retours terrains usagers que des retours des AOM et exploitants
- Une application dont la **pérennité sera décidée à l'issue des expérimentations**





LA PLATEFORME NATIONALE D'INTEROPERABILITE

La Plateforme Nationale d'Interopérabilité, quel apport concret?

- Pour distribuer **l'offre de mobilité post payée nationale TU**
- Pour faire distribuer **ses titres prépayés** par d'autres AOM ou FSNM (dont l'app titre unique)
- Pour distribuer **les titres prépayés d'autres AOM partenaires**

Deux engagements à prendre pour assurer le succès de la plateforme nationale d'interopérabilité

Engagement 1

Créer des communs en capitalisant au maximum sur l'existant

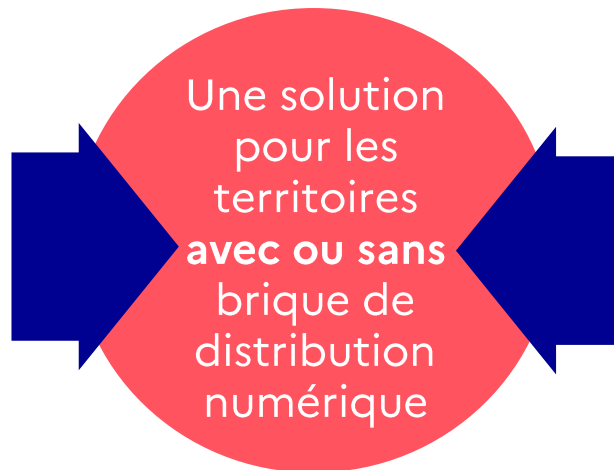
Engagement 2

... en y associant une démarche de normalisation

Plateforme Nationale d'Interopérabilité

Engagement 1

La prise en compte des solutions existantes
pour capitaliser sur les investissements déjà engagés localement



La création de communs numériques
pour éviter de dupliquer des développements à l'échelle de chaque territoire

Plateforme Nationale d'Interopérabilité

Engagement 2

Les conditions pour être AOM
partenaire du projet titre unique



Traiter, émettre et accepter
des titres normalisés dans
sa solution billettique locale

= Pas de volonté de distribuer des titres dans des formats
propriétaires et/ou spécifiques à un fournisseur ou à un réseau.
*Les coûts de maintien en opération de solutions propriétaires ou
spécifiques ne sont économiquement pas viables*

Quelles démarches de mise en œuvre de la Plateforme Nationale d'Interopérabilité ?

La publication de données normalisées décrivant l'offre de transport

- Inventaire tarifaire (nouveau)
- Topologie (arrêt, lignes), horaires, perturbations, accessibilité

La mise en place de conventions de distribution

- Pour permettre aux AOM de vendre des titres au-delà de leur propre réseau
- Pour permettre la distribution de titres par un FSNM au sens de l'art. 28 de la LOM



La mise en œuvre de titres dématérialisés normalisés

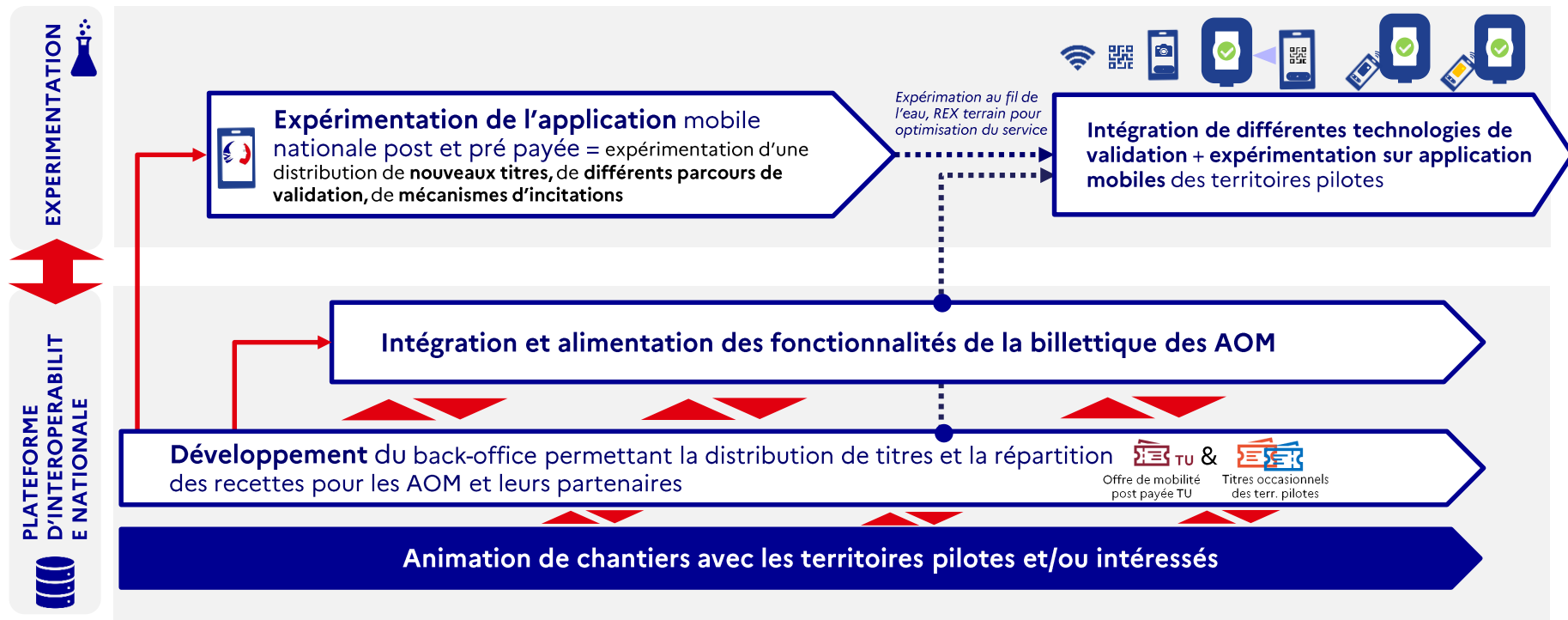
- Dans des formats de m-tickets NFC et CB2D
- Via la publication de spécifications publiques d'instanciation des titres
- S'appuyant sur un schéma de sécurité multi-émetteur

Des outils et des process de vérification de conformité

- Pour faciliter l'intégration des app. mobiles de ventes de titres aux briques nationales
- Pour qualifier la capacité des équipements locaux de validation et de contrôle à traiter les titres dématérialisés normalisés

LA FEUILLE DE ROUTE DU PROJET TITRE UNIQUE

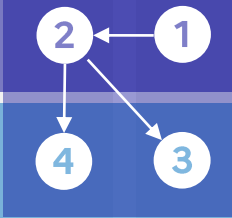
La feuille de route titre unique enrichie des retours des AOM



Quatre propositions à expérimenter avec les AOMs partenaires



Des propositions expérimentées en plusieurs temps selon la simplicité de mise en œuvre



Les propositions d'expérimentation, quel service pour les AOM partenaires ?

Proposition 1 : partenaires de l'offre mobilité post-payée TU via l'application titre unique

Proposition 2 : distribution des titres en prépaiement via l'application titre unique

Propositions 3 et 4 : utilisation de la plateforme nationale d'interopérabilité via l'application locale

Pour l'AOM partenaire :

« une personne ayant souscrit à l'offre de mobilité post payée TU avec l'application titre unique peut circuler sur mon réseau »

« Certains de mes titres peuvent être distribués par l'application titre unique, conformément à l'art. 28 de la LOM. »

« une personne peut souscrire à l'offre de mobilité post payée TU avec mon application locale et circuler sur tous les réseaux partenaires » et/ou « Je distribue les titres d'autres territoires pilotes, conformément à l'art. 28 de la LOM. »





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PROJET TITRE UNIQUE

IMPLICATIONS DES TERRITOIRES



LES IMPLICATIONS CONVENTIONNELLES

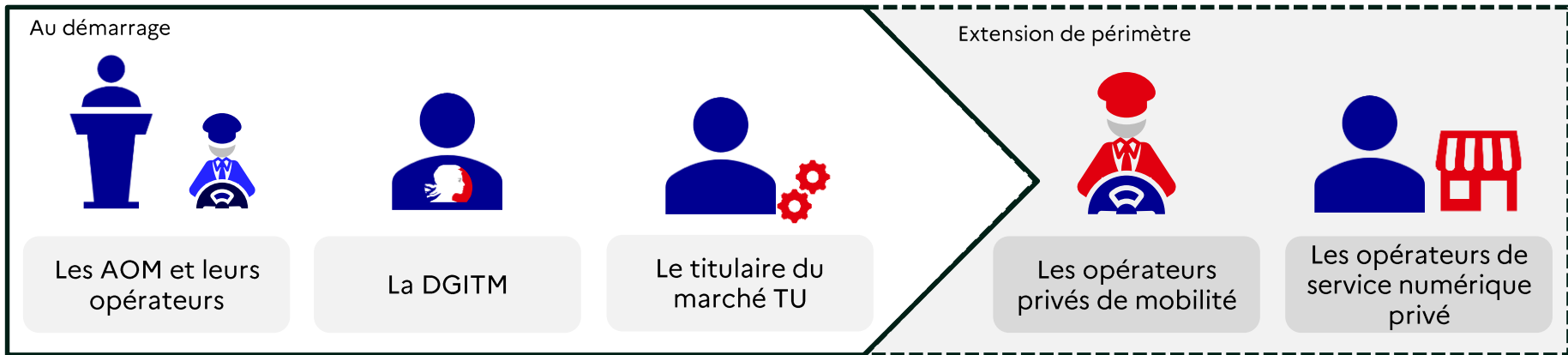
Pourquoi une convention d'expérimentation ?



La Convention d'expérimentation a pour objet la **définition des conditions de coopération et d'engagement des Parties** pour réaliser l'expérimentation consistant à lancer le Projet « Titre de Transport Unique » et à en déterminer sa pérennité.

Des conventions bilatérales sont signées entre chaque AOM et la DGTIM.

Qui participe à l'expérimentation ?



Quel périmètre ?

Périmètre modal



Transports collectifs
urbains et ferroviaires

Autres offres de mobilités
(autopartage, covoiturage,
VLS...)

Périmètre tarifaire



Plein tarif
plafonné au
mois ou à la
journée



Produits Tarifaires spécifiques
(tarifs sociaux, groupe, tarifs en
temps réel...).

Périmètre serviciel



Offre de
mobilité
post payée
TU



Titres occasionnels
des GS en
prépaiement

Périmètre technique



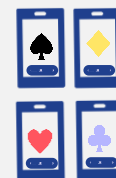
App nationale TU



PNI et outils
de tests



Evolution des
SI billettiques
des GS



App des FSNM

Quels rôles au sein de l'expérimentation ?

